

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4676 / 101165
FKG Dentaire SA, 2302 La Chaux-de-Fonds
Atelier CNC, rue de la Chapelle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
03.09.2004–02.09.2007 (Nouveau permis)
- 04-4692 / 100461
Perfect SA, 1163 Etoy
Rotatives - machines à imprimer - assemblage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 6 F
11.07.2004–10.07.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4685 / 101663
Donzé-Baume SA, 2345 Les Breuleux
Tournage et fraisage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
155 H, 73 F
11.07.2004–31.12.2004 (Renouvellement)
- 04-4689 / 100396
BTG Eclépens SA, 1312 Eclépens
Sablage, projection plasma (PBM), rectifiage et maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H
11.07.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4679 / 100218
Jesa SA, – Moncor
Atelier-production: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
01.08.2004–21.10.2006 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

– 04-4693 / 101116

Estavayer Lait SA, 2025 Chez-le-Bart

Atelier de fabrication du vinaigre. Unité de production Chez-le-Bart

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

1 H

04.07.2004–03.07.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4582 / 101457
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates
Centres CNC et électro-érosion (EDM), soudure mécanisée, préparation au brasage, plasma, traitement thermique: four à vide.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H, 2 F
20.06.2004–20.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4585 / 100266
Matthey & Cie SA, 1143 Apples
Lignes de formage, soudage et sciage de tubes en acier inoxydable, secteur finition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
13.06.2004–13.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4588 / 100356
Metalcolor SA, 1072 Forel (Lavaux)
Ligne de production peinture: laquage et parachèvement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H
13.06.2004–12.06.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4593 / 100562
NMS SA, 1510 Moudon
Galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
27.06.2004–26.06.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4567 / 100847
Seba Aproz SA, 1994 Aproz
Production, Logistique, Maintien
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 72 F
06.03.2004–05.03.2007 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 04-4566 / 100847
Seba Aproz SA, 1994 Aproz
Technique de maison/d'installation
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
06.03.2004–05.03.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4581 / 101457
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates
Usinage par électro-érosion (EDM), centres CNC, soudage, plasma, fours de
traitement thermique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H, 2 F
20.06.2004–20.06.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

20 juillet 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail